

**INFO-MUNICIPAL**www.ville.st-fulgence.qc.ca

Citoyennes, Citoyens,

Nous tenons à vous informer qu'au cours des prochaines semaines, vous recevrez un «*Info-Spécial*», en rapport avec le dossier de l'eau potable.

Nous vous transmettrons toute l'information disponible, à ce jour. Il importe de se rappeler que ce dossier s'amorce en janvier 2001. Au cours de ces années (bientôt sept ans) de très nombreuses firmes spécialisées, surtout en recherche souterraine, de consultants en droit, etc. ont eu à intervenir.

Sachez que nous ménageons aucun effort afin de mener à terme ce dossier tant attendu.

Gilbert Simard,
maire

Attribution d'emplacements de villégiature– Tirage au sort 2007.

Nous vous informons que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune procédera à l'attribution par tirage au sort de trois (3) emplacements de villégiature situés à l'intérieur de notre municipalité à la fin octobre 2007.

Ce tirage au sort s'effectuera par voie électronique en collaboration avec la Sépaq pour un nombre total de 74 terrains attribuables dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'information est disponible sur Internet à l'adresse suivante: www.mrnf.gouv.qc.ca/fr/tirageausort.

DERNIÈRE HEURE– DERNIÈRE HEURE –DERNIÈRE HEURE–

Nous ne pouvons passer sous silence, deux réalisations récentes sur notre territoire:

- Annonce Bio-Med - Culture de Topinambour
- Une murale sur la façade sud de l'édifice des Chevaliers de Colomb par l'artiste peintre Nancy Bergeron

LE GRAND DÉFI ORNITHOLOGIQUE 2007

2007 marque le 90^e anniversaire de Protection des oiseaux au Québec, et pour souligner l'occasion, toute la population était invitée à participer à ce Grand défi ornithologique.

Le concours qui se déroule tout au long de l'année est l'occasion de célébrer l'histoire de l'un des plus anciens clubs des ornithologues de l'Amérique du Nord et de remercier les Québécois qui ont contribué à son succès. Le concours est présenté sous forme de défis ornithologiques dans lesquels les résidents québécois ainsi que tous les membres de Protection des oiseaux au Québec s'amuse à observer et à noter les oiseaux tout en courant la chance de gagner des prix.

Les catégories ont été sélectionnées pour convenir autant à l'observateur de cour qu'à l'expert. Tous les oiseaux doivent être observés à l'intérieur des frontières du Québec.

LES RÉSULTATS

NOS «VIGILES» CHAMPIONS: Il y a ceux, en solo ou en équipe, qui se sont assis à une table de pique-nique surplombant des barrages de castors et d'autres qui se sont prélassés dans leur chaise longue derrière leur maison.

Mais Claudette Cormier et Germain Savard, résidents de notre municipalité, seront considérés à jamais les grands champions observateurs en vigie du Grand défi. Ils ont fait leurs observations, le matin du 20 mai, au cimetière de Saint-Fulgence avec vue panoramique sur le marais de Canards Illimités et sur la rivière Saguenay. Leur choix stratégique du site a permis de «viser» 62 espèces d'oiseaux.

Nous leur adressons toutes nos félicitations et invitons la population à suivre ce bel exemple.

CONNAISSEZ-VOUS LES « 3 R » DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE ?

La consommation responsable repose sur trois actions précises: **Réduire - Réutiliser - Recycler**

Ce trio s'appelle communément les « 3 R ». Le plus important est le premier: **Réduire**

Pour y parvenir, il nous faut développer de nouveaux réflexes. Pourquoi, en autres, ne pas ignorer les appels constants à la consommation de nouveaux produits et axer davantage nos achats sur ce qui nous est nécessaire? Cela diminue à coup sûr le volume des produits à jeter ou à-recycler. On peut aussi développer le réflexe de choisir des produits à usages multiples ou ayant une plus longue durée de vie.

Le second « R » **Réutiliser** : Consiste à donner une deuxième vie aux produits que nous achetons. Ainsi, les contenants de plastique et de verre que nous rapportons avec notre épicerie peuvent ensuite servir à la conservation des aliments. Autre exemple: les vêtements et les meubles dont nous ne nous servons plus trouveront un nouvel utilisateur si nous les apportons aux ressourceries.

Quand au troisième « R » **Recycler**: Il s'agit de transformer des déchets (papiers, plastique, verre, matières végétales, peintures, solvants, etc.) en des ressources pouvant être réutilisées plusieurs fois ou durant une longue période.

Avec les « 3 R » de la consommation responsable, les poubelles subissent ainsi un sacré régime minceur. L'environnement en est plus sain!

SERVICES COMMUNAUTAIRES, CULTURELS ET DE LOISIRS

Nous avons cru bon de vous publier intégralement la lettre de monsieur Gilbert Simard adressée aux différents organismes de la municipalité; elle vous donnera une idée juste de l'avancement de ce projet:

OBJET : RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA REVITALISATION DU VILLAGE DU 21 JUILLET 2007

Vous trouverez, ci-joint à la présente, une copie conforme du rapport d'étape du comité cité en rubrique.

Les membres de ce comité sont: **Henri-Paul Côté**, coordonnateur du comité, **Gilbert Simard**, maire, **Fabienne Larouche**, directrice générale, **Michel Bonneau**, directeur du Saguenay Lac-Saint-Jean au ministère de la culture, des communications et de la condition féminine, **Jocelyn Tremblay**, résidant bénévole, **Marcel Bouchard**, conseiller district # 2, **Christian Gagnon**, conseiller district # 1, **Patrice Simard**, conseiller district # 4, **Pierre Fortier**, agent à la Société de développement de l'Anse-aux-Foins, **Camil Morin**, Société d'Aide aux Développements des Collectivités du Fjord-du-Saguenay (S.A.D.C.), **Jocelyn Dufour**, résidant bénévole, **Carl Bouchard**, directeur École Mont-Valin, ainsi que **Karine Bouchard**, inspectrice en bâtiment.

Comme des représentants de vos organismes ont généreusement contribué de leur temps, de leurs idées et leurs encouragements envers le comité formé pour étudier les espaces culturelles, communautaires et de loisirs, je vous fais parvenir une copie intégrale de leurs observations et suggestions.

Les membres du conseil municipal ont accepté les recommandations contenues dans ce rapport lors de leur réunion du 4 septembre 2007.

Nous poursuivrons donc les démarches en vue d'en arriver à fusionner la bibliothèque municipale avec celle de l'école Mont-Valin et de se doter d'une salle communautaire et de loisirs par l'utilisation du presbytère et de l'église, en dehors des heures de culte, dans le sens de la volonté même de collaboration de la Fabrique. Le conseil se compte chanceux de bénéficier d'élus et de bénévoles qui s'impliquent activement à trouver des solutions articulées et imaginatives et, nous le croyons, à notre portée financière et des ministères qui contribueront sûrement à la hauteur de la volonté des citoyens qui se prennent en main.

Déjà, j'ai proposé à l'exécutif de l'Âge d'Or de reprendre leur local situé dans l'édifice municipal, lequel a été bien réaménagé suite au dégât d'eau et rencontrera toutes les normes en bâtiment en vigueur. Nous avons reçu cette réponse: *«Fraternité Âge d'Or 12-09-07 Saint-Fulgence– Lors de notre réunion, il a été proposé et accepté à l'unanimité par les membres du conseil que nous reprenions la salle dans le centre du village, édifice municipal. Madame Pauline Villeneuve, présidente. Merci de votre attention envers nous».*

Il reste du chemin à faire, vous êtes et serez encore sollicités pour participer à ce projet porteur. Mais je suis confiant, qu'ensemble, nous y parviendrons. À cet égard, nous tenons à souligner la collaboration et l'ouverture des membres du conseil d'administration de l'Âge d'Or, qui se sont montrés sensibles à la revitalisation au centre de notre municipalité.

De plus, le rapport du comité est public et il nous a fait plaisir d'afficher celui-ci sur le babilard de la municipalité. Nous incluons également la résolution du conseil municipal du 04 septembre dernier entérinant les recommandations du comité qui a été mis sur pied pour étudier les besoins en espace des divers organismes communautaires, culturels et de loisirs. Ce dossier chemine très bien. Nous vous laissons le soin de le constater vous-même par cette lecture.

RAPPORT D'ÉTAPE POUR COMITÉS :-

Des membres du comité sur la revitalisation du village ont déposé et commenté leur rapport d'étape et les recommandations contenues dans ce dossier daté du 21 juillet 2007 .

Les membres du conseil municipal sont favorables et se réjouissent de l'avancement de leur démarche.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marcel Bouchard

SECONDÉ PAR monsieur le conseiller Richard Simard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER d'aller de l'avant dans l'étape suivante qui consistera de poursuivre les démarches en vue d'un développement d'un lieu communautaire, culturel et de loisirs, axé sur l'utilisation du presbytère et de l'église et d'un regroupement éventuel de la bibliothèque avec le scolaire;

D'ENCOURAGER le comité à poursuivre ses démarches afin d'en préciser les paramètres, tels :

- les coûts de fonctionnement et d'investissement requis;
- continuer de susciter les intérêts auprès des organismes concernés relativement à leur adhésion au projet en :
 - * précisant leur emplacement dans les locaux convoités;
 - * proposant un ou des modèles de gestion éventuels des activités culturelles, communautaires et de loisirs;

DE POURSUIVRE les démarches et négociations avec la Fabrique de Sainte-Anne et la Commission scolaire des Rives du Saguenay en mandatant, monsieur le maire, Gilbert Simard, à signer des lettres d'intentions, lorsque requises, et l'élaboration de projets de protocoles d'ententes à être autorisés par le conseil;

D'AUTORISER un budget d'un maximum de 10 000 \$ d'honoraires afin de permettre la validation des coûts d'investissement et de fonctionnement. Ce budget est sous l'autorité du maire et de la directrice générale de la municipalité. On fera des démarches afin de vérifier l'obtention d'une subvention d'aide aux collectivités à cet égard;

DE MANDATER le Comité afin d'entreprendre des recherches et des démarches afin d'inventorier et explorer les diverses sources de financement par l'entremise des programmes existants dans les différents ministères et organismes gouvernementaux;

ET DE PRÉVOIR le dépôt d'un rapport synthèse final en novembre ou début décembre 2007 au plus tard.

Ce rapport a été remis aux personnes suivantes: **Mario Harvey**, Grand Chevalier Chevaliers de Colomb conseil 7893, **Pauline Villeneuve**, présidente de la Fraternité de l'Âge d'Or, **Micheline Dallaire**, présidente du Cercle Marie-Soleil, **Lisa Gagnon**, coordonnatrice de la Maison des jeunes, **Philippe Gagnon**, responsable du Comité des loisirs, **Sylvie Bouchard**, directrice du Centre d'Interprétation des Battures et de Réhabilitation des Oiseaux (C.I.B.R.O.), **Dany Caron**, président de l'Association de la pêche blanche, **Marcelle Girard**, présidente des Fermières, **Lina Tremblay et Lise Gauthier**, responsables de la bibliothèque, **Charlène Blackburn**, Conseil Régional Saguenay des Bibliothèques Publiques (C.R.S.B.P.), **Yves Boivin et Gérald Linteau**, Fabrique Sainte-Anne ainsi que **Michel Néron**, directeur Caisse Desjardins Rive-Nord du Saguenay.

Henri-Paul Côté

Coordonnateur du Comité sur la revitalisation du village

CORPS DES POMPIERS VOLONTAIRES

Depuis le début de l'année 2007, nous sommes intervenus à plusieurs feux de cheminée, divers incendies, accidents de la route nécessitant les pinces de désincarcération ainsi qu'à des interventions sur le Saguenay. Beau temps, mauvais temps, froid sibérien ou chaleur accablante, nous sommes toujours prêts à répondre à un appel car notre mandat est de voir à la sécurité de notre population.

RAMONAGE DE VOTRE CHEMINÉE: Une cheminée défectueuse ou encrassée peut provoquer l'incendie de toute votre demeure. C'est pourquoi, nous vous conseillons fortement de faire ramoner celle-ci par un professionnel.

DÉTECTEURS DE FUMÉE: Lors d'incendie, la fumée et les émanations sont plus dangereuses que les flammes. Soyez prévoyant: installez au moins un détecteur de fumée par étage, près des sorties et en dehors des chambres à coucher (dans la chambre, si vous dormez la porte fermée). Installez-les et entreprenez-les conformément. Vérifiez leur fonctionnement régulièrement et n'oubliez pas de changer la pile au besoin.

EXTINCTEURS À PORTER DE LA MAIN: Choisissez des extincteurs polyvalents (de type ABC). Placez-les près des portes où se trouvent des causes possibles d'incendies (poêles etc...). Les extincteurs se vident rapidement. Apprenez à bien les utiliser, en dirigeant le jet vers la base des flammes dans un mouvement de va-et-vient. Assurez-vous que vos extincteurs sont toujours en parfait état de fonctionnement.

Également, nous vous redemandons de bien vouloir placer votre numéro civique bien en vue. Car tous les intervenants que ce soit du service d'ambulance, service des incendies et/ou de la Sûreté du Québec demandent que votre résidence soit facile à trouver en cas d'urgence. Identifier votre résidence, ne prendra que quelques minutes de votre temps et vous serez bien protégés en cas d'urgence.

***NE PRENEZ PAS DE RISQUE, SI L'INCENDIE PREND TROP D'AMPLEUR,
SORTEZ DE LA MAISON!***

EN CAS D'URGENCE POLICE- AMBULANCE- INCENDIE, FAITES LE 9-1-1

Au nom des 17 pompiers volontaires, je vous souhaite un bel automne tout en prudence car « *Votre sécurité, ça nous tient à cœur!* »

Claude Bélanger, chef pompier



URBANISME

PERMIS ET CERTIFICATS

Combien de fois entendons-nous cette phrase, «*je viens pour acheter un permis*». Sachez que la municipalité ne vend pas de permis, elle fait appliquer la réglementation municipale en vigueur. Lorsque vous faites la demande d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, vous exprimez un respect des lois. Celles-ci ont été créées afin de tenir compte des intérêts de tous ayant pour but de donner une meilleure qualité de vie à tous les citoyennes et citoyens de la municipalité.

Tout propriétaire voulant effectuer des travaux de construction, de transformation (changement de fenêtres, porte, toiture, finition extérieure, réparation intérieure,...) d'agrandissement, d'addition de bâtiment (garage, remise, abri d'auto,...), d'installation septique, d'installation ou de réfection de son puits d'alimentation en eau souterraine et de changement de destination d'un immeuble (garage automobile transformé en atelier de soudure, ouverture d'un salon de coiffure à même une résidence) nécessitent un permis ou un certificat de la municipalité. Les propriétaires de commerce, d'industrie, bâtiments agricoles et forestiers,... sont également assujettis aux demandes de permis et certificats.

NON-CONFORMITÉ

La municipalité possède en liste tous les commerces non conformes à la réglementation. Sachez que toute ouverture de commerce nécessite un certificat d'autorisation. Ces certificats sont aussi applicables dans les édifices qui sont à occupation commerciale. Dans certain secteur de la municipalité, les lois de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) sont applicables, ce qui veut dire que vous devez également obtenir leur autorisation. Sans ces autorisations, vous êtes en non conformité et vous pourriez être contraint de cesser votre usage dérogatoire. Nous vous informons que les autorités concernées sont avisées et que des procédures sont présentement en cours. La liste des entreprises conformes est sur le site de la municipalité au www.ville.st-fulgence.qc.ca. Nous vous invitons à les encourager. C'est notre économie locale.

GARAGE TEMPORAIRE

Entre le 1^e novembre et le 1^e mai, un garage temporaire en panneaux mobiles ou en toile est autorisé. La distance entre ce garage et la ligne de rue doit être d'au moins deux mètres (2 m). Toutefois, lorsque le drainage pluvial est à ciel ouvert, le garage temporaire peut être implanté sur la ligne avant.

SECTEUR DE VILLÉGIATURE

Aux résidents permanents et saisonniers des divers lacs sur le territoire de la municipalité, sachez que vous êtes également assujettis à tous les règlements. Des résidents à proximité des lacs et cours d'eau affirment avoir remarqué que la qualité de l'eau n'est plus la même. Je vous informe que c'est la présence humaine qui occasionne des changements peu encourageants. En effet, les installations septiques en mauvais état de fonctionnement, la dénaturalisation des bandes riveraines (couper et gazonner), occasionneront à long terme de sérieux problèmes pouvant aller jusqu'à la détérioration totale du lac (algues bleues...). Pensez à l'avenir de votre lac et non pas à aménager votre emplacement comme dans un quartier résidentiel en milieu urbain. Alors, avant d'effectuer tous travaux ou aménagement, renseignez-vous auprès de la municipalité pour connaître la réglementation en cours. Les présidents des diverses associations recevront sous peu de l'information concernant la réglementation à respecter en milieu de villégiature.

CONTENEUR À DÉCHETS

Dans le secteur de villégiature, les résidants s'accrochent à un service de conteneurs pour leurs ordures ménagères n'ayant pas la cueillette de porte à porte. Nous demandons à toute la population de respecter ces lieux en laissant ce service à ces résidants.

Nous savons que des problèmes subsistent dans ces secteurs, c'est pourquoi, par l'intermédiaire de monsieur le maire, la situation a été soulignée lors d'une réunion à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay et en voici la réponse: «*Monsieur Simard, Suite à la séance ordinaire du conseil de la MRC, nous tenons à vous mentionner que nous porterons une attention particulière à la situation que vous vivez actuellement relativement aux conteneurs à déchets installés pour vos villégiateurs. La MRC discutera de solutions possibles pour accommoder les utilisateurs des territoires non organisés (TNO) relativement à l'élimination des déchets afin que les conteneurs réservés à vos villégiateurs demeurent pour leur utilisation propre. Le dossier sera donc discuté lors de l'élaboration du budget de gestion des matières résiduelles de la MRC. Veuillez agréer, Monsieur Simard, l'expression de nos sincères salutations. Jean-Marie Claveau, préfet.*»

Nous vous tiendrons au courant du dossier. Nous vous rappelons que nous avons toujours le service des ressourceries pour ce qui est des matériaux de construction ou de démolition et autres. Pour en connaître les heures d'ouverture, contactez les travaux publics de Ville Saguenay au numéro 698-3259. C'est gratuit!

NOUVEAU RÈGLEMENT: Le 20 août dernier, le conseil municipal a adopté un règlement ayant pour titre «**CONCERNANT LES ANIMAUX DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE**». Il stipule, en outre, aux articles 13 et 15 que «Le **gardien** d'un chien dans les limites de la **municipalité** doit, avant le 1^{er} janvier de chaque année, obtenir une licence pour ce chien». ...«**la somme à payer pour l'obtention d'une licence est de 20 \$ pour chaque chien**».

Prochainement, le **contrôleur** désigné dans l'entente qui est autorisé à percevoir le coût des licences d'animaux visitera chacune des résidences sur le territoire afin de faire l'inventaire des chiens présents à chaque propriété. Le **contrôleur** sera identifié sous l'appellation «Refuge d'animaux de Saint-Honoré». Nous vous demandons de bien l'accueillir.

Si vous désirez consulter ce règlement en sa totalité, vous pouvez le lire sur le site Internet de la municipalité à l'onglet service aux citoyens - procès-verbaux des 06 et 20 août 2007. Il est disponible également au bureau de la municipalité.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à me contacter, il me fera plaisir de vous répondre.

Karine Bouchard, Inspectrice en bâtiment

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE BUREAU ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ

Nous vous demandons de prendre note des heures d'ouverture du bureau administratif de la municipalité, soit **EN AVANT-MIDI: 8 h - 12 h ET EN APRÈS-MIDI: 13 h - 16 h 30.**

Nos obligations demandent de nous absenter ou de faire l'étude de certains dossiers, donc avant de vous présenter au bureau de la municipalité pour rencontrer, soit la directrice générale, monsieur le maire ou l'inspectrice en bâtiment, nous vous demandons de bien vouloir prendre un rendez-vous au numéro de téléphone 674-2588.



INFO-MUNICIPAL

www.ville.st-fulgence.qc.ca

REPRISE DU TRANSPORT EN COMMUN..... UN SERVICE EFFICACE POUR ACCROÎTRE LA QUALITÉ DE VIE

Depuis le 17 septembre, le service du transport en commun reprendra avec un autobus de la Société de Transport du Saguenay. Le personnel de ce service sillonnera notre village, **via un autobus de ville STS, identifié Ville de Saguenay**, à partir de Super Sagamie Plus en exerçant des arrêts successifs. Il n'y aura plus de transfert à effectuer. C'est la Société de Transport du Saguenay qui effectue cette liaison complète.

Nous vous invitons à conserver l'horaire bien détaillé ci-dessous et de la consulter pour vos prochaines sorties.

DU LUNDI AU VENDREDI- HEURES DE PASSAGE

Sagamie route Tadoussac:	6h38
Pêche blanche:	6h44
Hôtel de Ville:	6h47
Achille Tremblay:	6h49
Épicerie chez Roger:	6h50
Ferme du Ruisseau:	6h51
Soumec Industriel:	6h53

Départ Terminus de Chicoutimi vers Saint-Fulgence: 17h45

LA LISTE DES PRIX: (paiement comptant)

Billet unitaire

Adulte (18 ans et plus et transférable), **Jeunesse** (moins de 18 ans et transférable), **Âge d'Or**: 2,80\$

Livret de cinq (5) billets: 14\$ Livret de douze (12) billets: 33,60\$

Carte mensuelle « Passe-partout »

Adulte : 58,50\$

Jeunesse: 40,00\$

Âge d'Or: 33,00\$

Titre familial

Laissez-passer 1 jour: 8,00\$

** Conserver vos laissez-passer et les reçus d'achat pour un crédit d'impôt de 15,5%.

Des billets sont en vente au bureau de la municipalité et chez Super Sagamie Plus.

PENSEZ ENVIRONNEMENT,
ALLEZ *VERT* !
LE TRANSPORT EN COMMUN